

Compte rendu du CHSCT Exceptionnel du Lundi 9 Novembre 2020

1. Point Covid/ Etat des lieux de la situation sanitaire en Ariège :

La situation sanitaire se dégrade dans le département :

Taux d'incidence en Ariège (au 06/11) : 335/100000 habitants

Taux de positivité : 13,5 %

41 hospitalisations

7 en réanimation

10 décès à l'hôpital

24 en EHPAD

171 cas avant les vacances de Toussaint dans les établissements scolaires

Depuis le 2/11 : 21 situations de covid plus, le nombre de cas est en augmentation. Aucune fermeture de classe et pas de recensement des arrêts maladie liés au Covid.

Il y a effectivement des problèmes de remplacements dans le 1er degré ce qui génère des brassages entre les classes lorsque les enseignants se répartissent les élèves : 2 contractuels vont être embauchés cette semaine pour pallier aux absences non prévues des personnels touchés par la COVID.

Depuis le 2/11 : 2 modifications dans le nouveau protocole pour répondre à l'évolution de la situation sanitaire.

- Obligation de porter un masque du CP au CM2, les masques sont fournis par les familles, mais les écoles sont dotées de masques juniors pour les familles qui sont en difficulté.
- Possibilité d'une hybridation pour les lycées si nécessaire : les proviseurs envoient des propositions d'aménagement à l'IA, pour éviter le brassage.

50 % au moins en présentiel. Le distanciel doit être occupé par des apprentissages.

2. Questions et remarques des membres du CHSCT(FSU/ UNSA) :

- En EPS, les élèves n'ont pas de masques, il faut donc impérativement en tenir compte pour le comptage des cas contact en cas de covid +
- La gestion du port du masque est très complexe en élémentaire, les enfants ne savent et ne peuvent pas appliquer les règles strictes, les enseignants se heurtent aux familles qui ne veulent pas que leur enfant porte un masque.
- Nous regrettons qu'aucun temps n'ait été laissé aux équipes à la rentrée pour mieux préparer les élèves et les familles.
- Les personnels de direction, les directeurs d'école (qui fonctionnent sans décharge pour certain), les enseignants, les équipes éducatives sont épuisés, consternés, après une semaine de classe : accablés par un décalage de l'information, des injonctions pressantes et un manque de temps de préparation.
- La FSU s'interroge sur la légitimité à équiper « de force » d'un masque un mineur arrivant délibérément sans masque à l'école.
- Les AESH sont plus vulnérables par la proximité avec les élèves : demande d'une dotation de masques chirurgicaux.
- Des masques Corel distribués à la rentrée sont efficaces si les 2 parties sont masquées. Or, en EPS ce n'est pas le cas, nous demandons que les enseignants d'EPS soient dotés de masques chirurgicaux en quantité suffisante. (même chose pour les professeurs des écoles en maternelle).
- Les masques inclusifs ont-ils été distribués ?

- La désinfection est inégale selon les sites.
- Des coins fumeurs sont autorisés dans les lycées, la question de la légitimité d'autoriser des élèves à fumer dans l'enceinte d'un établissement scolaire se pose. De plus la promiscuité des élèves ne permet pas une application du protocole à ce moment-là.
- Si l'on permet aux élèves d'enlever leurs masques pour fumer alors la FSU le demande à nouveau que des SAS de respiration pour les élèves soient possible dans les établissements.
- Les masques de type 2 sont-ils disponibles à la DSDEN ? Comment se les procurer ?
- Nous demandons que le distanciel soit privilégié pour les conseils d'écoles, les conseils de classe, les réunions...

3. Réponses de M le Président :

- L'obligation à la scolarité et la continuité pédagogique sont les principaux objectifs, les équipes doivent dialoguer avec les familles tant que faire se peut pour expliquer la situation. Si une situation problématique perdure ou s'il y a violence verbale, insulte ou menace, il faut prévenir l'IEN, M Duret contactera lui-même la Préfète et le Procureur et gèrera la situation.
- Le président du CHSCT confirme qu'il faut mettre le masque à un élève même sans l'autorisation des parents et hors présence parents. Le soir, on dialogue avec la famille. Si souci médical, comme l'asthme il y a un PAI ou un certificat médical.
- Masques inclusifs, pour l'instant distribués aux personnels malentendants.
- La désinfection ne dépend pas de la DSDEN mais des mairies et du département.
- M le Président a effectivement laissé la possibilité aux chefs d'établissements d'autoriser les élèves à fumer.
- Les masques de type 2 sont recommandés pour les personnes vulnérables qui doivent se signaler auprès de leur supérieur hiérarchique pour en être doté.
- Le président du CHSCT confirme le port du simple masque de type 2 pour les AESH. Il ne pense pas qu'ils soient plus à proximité des élèves que les enseignants....
- Les réunions professionnelles (dont les animations pédagogiques du premier degré) et les rencontres avec les parents ne sont pas limitées à 6 (règle de 6 uniquement pour la voie publique). Le distanciel doit être privilégié pour les conseils d'écoles, les conseils de classe, les réunions... mais rien n'interdit le présentiel.
- Le Dasen indique que des aménagements d'horaires notamment dans le second degré n'apparaît pas nécessaire car il n'y a pas d'attroupement devant les établissements.

4. Enseignement à domicile :

A ce jour dans le 09, 254 enfants dans le 1^{er} degré tous niveaux confondus (+ 100 par rapport à l'année dernière). 113 dans le 2nd degré (+ 50 par rapport à l'année dernière).

Depuis le 2/11, une dizaine d'élèves est déscolarisée car refus des parents de porter le masque à l'école. Le président du CHSCT dit que ces déscolarisations sont liées à la peur du Covid ou à l'ignorance.

Nous demandons qu'un temps de lecture des déclarations préliminaires soit prévu dans l'organisation du prochain CHSCT qui aura lieu en visio le Lundi 16 Novembre 2020.